**Cadre DE MÉmoire technique (Cmt)**

Annexe 2 au RC 2024-42-SRH

**Intitulé de la consultation** : Prestation de service de médecine de prévention

**Numéro de consultation : 2024-42-SRH-Médecine de prévention**

**Procédure de passation :** Procédure adaptée (article R2123-1 3° du code de la commande publique)

**Dénomination sociale du soumissionnaire (à renseigner) :**

|  |
| --- |
|  |

**AVERTISSEMENTS :**

*Le soumissionnaire doit obligatoirement remettre un mémoire technique reprenant le contenu de ce présent cadre. Ce mémoire technique aura une valeur contractuelle.*

*De manière générale, le présent cadre de mémoire technique comprend tous les éléments nécessaires à l’acheteur pour évaluer l’offre conformément aux critères d’analyse mentionnés dans le règlement de consultation.*

*La liste des éléments ci-après constitue le cadre minimum de réponse attendu par l’administration. Il peut être complété par tout élément que le soumissionnaire juge nécessaire à la bonne compréhension de son offre.*

**Critère 1 : Valeur technique (50%)**

**Sous-critère 1 : Equipe dédiée (50%)**

Le candidat présente le profil du ou des intervenants qu’il mobilisera pour répondre aux demandes formulées dans le cadre du marché.

À partir de la fiche intitulée « EXPERIENCES DES INTERVENANTS DANS LES PRESTATIONS » présentée ci-après, il est attendu du candidat qu’il présente les profils des intervenants en détaillant leurs diplômes, leurs qualifications et leurs expériences en matière de conduite de prestation de service de médecine de prévention.

Pour présenter les intervenants (équipe médicale et administrative) susceptibles d’être dédiés au projet, il met en évidence, pour chaque profil, les expériences en lien avec des projets de même dimensionnement dans un contexte similaire (service public) à celui faisant l’objet de la présente consultation. Il précise également la répartitions des tâches au sein de l’équipe.

Le candidat précise également dans son mémoire technique le nombre d’agents suivis par le ou les médecin(s) et infirmier(s).

Le candidat présente également le ou les profils de(s) interlocuteur(s) désigné(s) pour le représenter auprès de l’Acheteur pour les besoins de l’exécution du marché 2024-42-SRH.

Le candidat peut compléter son offre par tout élément illustrant l’adéquation des profils proposés au besoin.

**EXPERIENCES DES INTERVENANTS DANS LES PRESTATIONS**

INTERVENANT : 1

Type d’expertise :

Nombre d’années d’expérience professionnelle dans le domaine (santé, médecine de prévention…) :

Références/Expérience dans le champ de la fonction publique d’Etat, territoriale ou hospitalière :

FORMATION INITIALE et COMPETENCES DEVELOPPEES :

* Préciser le niveau de diplôme, d’études ou toutes autres formations ayant trait à l’objet du marché
* Préciser les compétences spécifiques à l’intervenant

EXPERIENCES SIMILAIRES A L’OBJET DU MARCHE :

* + la date (année) :
  + la durée des missions :
  + l’organisme destinataire de la mission en précisant s’il s’agit d’une entité privée ou publique
  + la nature des missions

**Sous-critère 2 : Moyens mis en œuvre pour le déroulement des prestations réglementaires : (20%)**

Le candidat décrit dans son mémoire technique les moyens mis en œuvre pour mener à bien la prestation :

* Locaux mis à disposition,
* Description des visites de suivi périodique (déroulement, durée…),
* Description des visites à la demande,
* Description des actions en milieu de travail,
* Description des actions de sensibilisations,
* Participation aux réunions des instances représentatives du personnel et aux comité médicaux.
* Indiquez les modalités d’éventuelles téléconsultations.

**Sous-critère 3 : Qualité et moyens mis en œuvre pour le déroulement des prestations complémentaires (20%)**

Le candidat décrit, dans son mémoire technique, la nature des actions qu’il est en mesure de proposer ainsi que des informations sur les modalités de mise en œuvre des actions suivantes :

* Description des actions de formations proposées;
* Description des actions de sensibilisations proposées;
* Description des diagnostic et / d’accompagnement proposés;

Le candidat présente également le type d’actions d’accompagnement qu’il est en mesure de proposer et mettre en œuvre à la suite d’un signalement effectué par un agent, qui viserait à alerter l’administration sur un sujet de santé ou de sécurité au travail.

**Sous-critère 4 : Respect des délais et capacité à pallier rapidement les absences de personnels médical (10%)**

Le candidat décrit dans son mémoire technique les moyens mis en œuvre pour garantir le respect des délais.

Il précise également les moyens mis en œuvre pour garantir la continuité des prestations en cas d’absences du personnel médical.

**Critère 2 : Performance environnementale (10%)**

Afin de répondre de l’article 4.4 du CCAP et à l’article 5 du CCTP, le soumissionnaire présente les actions qu’il entend mener dans le cadre des missions qui peuvent lui être confiée comme suit :

Action 1 *(à dupliquer selon le nombre d’actions proposées)* :

* Description de l’action
* Le moment où l’action serait réalisée durant le marché
* Préciser les caractéristiques nécessaires à la réalisation de l’action si celles-ci existent
* Effet escompté/objectif à atteindre